

Assemblée des délégués FREPP

Invitation cordiale
à tous les membres
au moyen du bulletin ci-contre

La FREPP a le plaisir d'inviter tous ses membres à son assemblée des délégués qui se déroulera à l'Ecole hôtelière de Lausanne (VD), route de Berne 301 (**P** suivre «VISITEUR»)

LE 26 AOÛT 2022

08 h 45

Rendez-vous à l'EHL (Ecole hôtelière) pour le café-croissant

09 h 15

Assemblée administrative des délégués

10 h 00

Accueil des invités

10 h 15

Assemblée publique

11 h 45

Apéritif

12 h 15

Banquet

16 h 00

Fin de la manifestation

Partie administrative (9 h 15)

(réservée aux membres)

1. Ouverture de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 août 2021
3. Comptes 2021 de la FREPP
 - Présentation
 - Lecture du rapport de révision
 - Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
4. Fonds professionnel romand de la plâtrerie-peinture (FP³)
 - Comptes 2021
 - Présentation
 - Lecture du rapport de révision
5. Elections statutaires
 - du président
 - des membres du comité
 - des vérificateurs de comptes
6. Fixation de la cotisation annuelle 2022
7. CCT du second œuvre romand
8. Formation professionnelle de base
9. Formation professionnelle supérieure
10. Propositions des membres
11. Divers

Partie publique (10 h 15)

(Accueil des invités)

11. Rapports annuels
 - du Président
 - du Directeur
12. Approbation des rapports
13. Remise des diplômes de formation professionnelle supérieure
14. Parole aux invités

ORDRE
DU
JOUR

BULLETIN D'INSCRIPTION (MEMBRES)

Entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Tél.: _____ E-mail: _____

- participera à l'Assemblée des délégués de la FREPP du vendredi 26 août 2022.
- participera à l'apéritif.
- participera au banquet.
- ne pourra pas prendre part à cette journée et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Lieu et date: _____ Signature: _____

Ce bulletin d'inscription est à retourner pour **le vendredi 12 août 2022**,
 par fax: 027 322 24 84, par e-mail: xavier.saillen@frepp.ch ou
 par courrier: FREPP, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

